



Sous seing privé en agence -DPE incomplet

Par guillmey, le 05/11/2015 à 12:14

Bonjour,

J'ai signé le sous seing privé, pour l'acquisition d'une maison, à l'agence. La femme du couple vendeur, est tombée dans le coma pour mourir ensuite. Ainsi la vente n'a pas pu être réalisée jusqu'à ce jour, mais j'ai obtenu l'autorisation d'habiter gratuitement dans l'attente de la vente effective.

Je viens de découvrir qu'il n'y avait pas de trappe de visite des combles (Maison de plain-pied). Relisant le DPE, que j'avais paraphé à l'agence en ne lisant que les Conclusions, mais sans lire de manière détaillée l'ensemble, je découvre que le technicien contrôleur avait effectivement noté dans le chapitre "Etat relatif à la présence de termites"

-combles – absence de trappe de visite –

-charpente sous plafonds rampants Inaccessibles-

- Nota -"notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeuble non visitées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire"

Mais, dans le chapitre des "Conclusions", on note:

-Absence d'indice d'infestation des termites.

Est-ce que l'agence, avec laquelle j'ai signé le sous-seing, a une responsabilité quelconque, du fait qu'elle n'a pas attiré mon attention sur ces défaillances flagrantes et ce, bien que j'ai paraphé le sous-seing incriminé que nous n'avons pas pris le temps de lire en détail à l'agence.

Merci de vos éclairages.